

# L'ÉCHO DE LA FONTAINE

Journal municipal de Mirabeau /

Printemps 2021  
N°25

**BUDGET 2021**

**URBANISME**

DENSIFICATION URBAINE SOUS CONTRAINTE

**LES NOUVEAUX PETITS ÉLUS**

**Vidéosurveillance :  
paroles de gendarmes**

# SOMMAIRE :

ÉDITO >

RETOUR EN IMAGES >

DOSSIER > Budget 2021

ZOOM > Conseil municipal des enfants  
une promotion 2021 écocitoyenne

ENVIRONNEMENT > Boire l'eau du robinet  
à Mirabeau : ça coule de source !

FOCUS > vidéosurveillance :  
Paroles de gendarmes

REPORTAGE > jeudi c'est jour de marché

URBANISME > Densification urbaine sous  
contrainte. De nouvelles constructions en accord  
avec notre PLU

VIVRE ENSEMBLE > Lien social/solidarité

ÉTAT CIVIL >

P 2

P 3

P 4

P 7

P 8

P 10

P 12

P 12

P 14

P 16

# ÉDITO



Jamais deux sans 3 !

Un 3<sup>ème</sup> confinement s'est imposé à Mirabeau comme dans toutes les communes de France. Notre école est fermée et seuls les enfants des parents, professionnels indispensables à la gestion de crise, sont accueillis. Nous avons préconisé le télétravail pour le personnel

de mairie toujours disponible pour répondre à vos appels et à vos attentes.

Malgré cette situation compliquée nous continuons d'avancer et de regarder vers l'avenir. Nous avons voté le budget 2021 à huis clos, conséquence du protocole sanitaire imposé. Nous regrettons que cette traditionnelle réunion publique « spécial budget » dans la salle du Barry n'ait pas pu se faire pour vous rendre directement compte et partager le verre de l'amitié.

Notre budget 2021 (voir page 4-6) est le résultat de nos efforts budgétaires entrepris depuis 2016.

Le budget 2021 nous permet d'être plus dynamiques dans nos investissements. Il s'inscrit dans le respect des priorités de notre mandat et ce pour améliorer la vie quotidienne de tous les Mirabelains.

Pour continuer sur le volet finance je profite de cet édito pour vous parler de mon inquiétude inhérente à la réforme fiscale 2021 qui impacte toutes les communes de France. Cette réforme, qui supprime la taxe d'habitation, complique la gestion de nos ressources fiscales et notre capacité d'autofinancement. N'assistons-nous pas à une mise sous tutelle progressive de nos communes jusqu'à leur disparition ?

L'autre effet pervers de la réforme est de saborder le lien fiscal avec nos administrés. Le consentement à l'impôt constitue pourtant le socle républicain car il implique le citoyen dans la vie locale. Enfin cette réforme fait peser l'impôt exclusivement sur les propriétaires : Ne risque-t-on pas de créer deux catégories de citoyens ...et produire donc des inégalités entre le citoyen contributeur et le non contributeur aux ressources communales ?

Mirabeau se développe, de nouvelles maisons se construisent. Mr Bernard Labbaye répond à vos interrogations concernant cette densification urbaine prescrite par les règles d'urbanisme pour lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. (page 12).

Début avril le gouvernement a demandé aux Préfets de solliciter l'avis des Maires concernant leur capacité à organiser les élections départementales et régionales (reportées en juin 2021), dans le strict respect des règles sanitaires. J'ai répondu par l'affirmative; d'une part parce que je ne suis pas favorable à un nouveau report, d'autre part nous avons déjà démontré que nous

## INFO PRATIQUES

**Mairie** : Lundi au Vendredi 8h30>12h00 -13h30>17h00  
Jeudi et mardi : 8h00 > 12h00. Fermeture l'après-midi  
Samedi de 8h30 >11h30.

Tel : 04 90 77 00 04/ E-mail : mairiemirabeau@wanadoo.fr

**Permanences du Maire Robert Tchobdrénoitch** :

sur rendez-vous. Les élus reçoivent sur rendez-vous

**CCAS**. Responsable Madame Bernadette Vitale.

**Permanences** : tous les mercredis, de 9h00 à 11h00, en mairie.

Renseignements ou prise de rendez-vous, contacter

Marie Cholvy. TEL : 04.90.77.08.41

E-mail marie.cholvy@mirabeaunluberon.fr

**Bibliothèque municipale** : jeudi et samedi de 9h00 >12h00.

**Permanence en mairie** : Noëlle Trinquier, conseillère  
départementale du canton de Pertuis.

Renseignements/rendez-vous : 07.86.91.76.64.

**Ramassage des monstres** : tous les jeudis. Service gratuit mis en place par la COTELUB. Tel : 04 90 07 48 12

**Ligne bus 107 : Mirabeau/La Tour d'Aigues/Pertuis**

**Transport à la réservation** : Réservation des trajets la veille du départ en téléphonant au 04 90 74 20 21 du lundi au vendredi de 8h15>12h15/ 13h30>16h30.

www.sudest-mobilites.fr

**L'ÉCHO DE LA FONTAINE** : publication de la commune de Mirabeau.

Mairie de Mirabeau, 8 rue de la mairie. 84120 Mirabeau.

Directeur de publication : R. Tchobdrénoitch

Responsable rédaction et PAO : L de Luze

Commission communication : C. Bedel, L. Van Gessel

savions maîtriser les protocoles sanitaires et faire appliquer les gestes barrières. Le respect de ces rendez-vous démocratiques est en ce moment plus que nécessaire.

Avec l'été qui s'annonce, j'espère que nous nous retrouverons toutes et tous sur notre place du Barry avec nos associations, les commerces rouverts et tous les Mirabelains, petits et grands pour des réunions festives, chaleureuses et conviviales !!!

Votre Maire, R. Tchobdrénovitch

## RETOUR EN IMAGES >

janv  
2021

### Nouveau protocole sanitaire sur le temps cantine

La répartition des tables dans le réfectoire a été pensée pour respecter une distanciation d'au moins un mètre entre les enfants, le non brassage des groupes avec une zone par classe et l'attribution d'une place fixe par enfant. Toutes ces mesures nous permettent d'assurer un repas chaud aux enfants et le respect du protocole sanitaire.



Mars  
2021

### GRUPE SCOLAIRE DE MIRABEAU

Réunion hier avec les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage pour accueillir les entreprises pour la dernière ligne droite des consultations des entreprises retenues pour le marché. Début des travaux prévus en mai 2021 durée prévisionnelle des travaux 14 mois.



Démarrage des travaux d'extension du réseau du tout-à-l'égout quartier des Vignes Vieilles à partir du 29 Mars 2021



Réunion avec la ligue protectrice des animaux et ENEDIS pour trouver une solution afin d'éviter des accidents d'électrocution des rapaces sur les lignes à haute tension comme cela a été le cas récemment. Des solutions techniques ont été proposées par ENEDIS satisfaisant les attentes de l'éleveur et la LPO.



Départ de feu rapidement circonscrit par les pompiers chemin du grand vallon.



Avril  
2021

MIRABEAU MANIFESTATIONS avec la participation de l'Alem sur une idée de Mr Henri Duret, a offert pour Pâques t à chaque enfant de l'école de Mirabeau un lapin en chocolat.

# DOSSIER > BUDGET 2021, UN BUDGET ÉQUILIBRÉ ET AMBITIEUX

Mardi 6 avril le conseil municipal s'est réuni à huit clos pour adopter le budget 2021 de la commune de Mirabeau. Sur fond de réforme fiscale désavantageuse pour les commune et de pandémie, notre situation financière saine nous permet de présenter un budget 2021 ambitieux. Il repose sur un programme d'investissements conforme à nos projets pour notre village.

## VOTE DU BUDGET 2021

**BUDGET TOTAL DE LA COMMUNE 4 420 429,70 €**

Section fonctionnement	1 236 468,32 €
Section investissement	3 183 961,38 €

## Il s'équilibre en dépenses et recettes



## Section fonctionnement 1 236 468,32 €

### Les dépenses de fonctionnement

Elles sont liées au fonctionnement courant de la collectivité et regroupent principalement : les frais de rémunération du personnel, les dépenses d'entretien et de fourniture, les subventions des associations.

CHAPITRE	COMPTES DE CHARGES	COMPTES ADMINISTRATIFS			BUDGET
		2018	2019	2020	2021
11	Charges à caractère général	258 375,91	275 250,90	237 032,12	278 520,00
12	Charges de personnel	466 685,54	453 756,84	437 604,29	440 070,00
65	Autres charges de gestion courante	126 925,92	124 078,78	121 131,65	127 999,00
<b>TOTAL DES DEPENSES COURANTES</b>		<b>851 987,37</b>	<b>853 086,52</b>	<b>795 768,06</b>	<b>846 589,00</b>
66	Charges financières	20 982,74	20 746,74	19 289,07	22 000,00
67	Charges exceptionnelles	9 316,55	1 875,50	2 222,35	4 000,00
22	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	65 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>882 286,66</b>	<b>875 708,76</b>	<b>817 279,48</b>	<b>937 589,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	981 519,85	13 959,18	117 536,19	0,00
6761	Différences sur réalisations	73 353,96	156 040,82	131 014,99	0,00
6811	Dotations aux amortissements	705,60	705,60	705,60	705,60
23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	298 173,72
<b>TOTAL DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 937 866,07</b>	<b>1 046 414,36</b>	<b>1 066 536,26</b>	<b>1 236 468,32</b>

## > Les subventions : 20 000 €

Le Maire a exposé aux membres du conseil municipal le dossier «subventions» et a proposé que ces dernières soient versées aux associations de la manière suivante :

la somme de 9200 € a été votée pour accompagner certaines associations à la reprise de leurs activités dès que la situation sanitaire le permettra.

Alem	1000 €
CCFF	1 500 €
CLI Cadarache	300 €
CLIC Soleil Âge	150 €
Coopérative scolaire	400 €
Mirabeau Manifestations	1500 €
Mirabelcanto	3000 €
Restos du coeur	200 €
Saint Paul Emploi	400 €
Tennis Club Sud Luberon	1000 €
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	150 €
Vai Pitchoun	1200 €
Divers selon situation sanitaire	9200 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000€</b>

## Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes perçues par la commune au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'État et de la participation financière des habitants aux services municipaux (restauration scolaire, ...).

CHAPITRE	COMPTES DE RECETTES	COMPTES ADMINISTRATIFS			BUDGET
		2018	2019	2020	2021
13	Attenuations de charges	0,00	3 987,31	17 631,80	15 900,00
70	Produits des services du domaine et vents	124 405,13	71 168,17	55 327,84	69 352,45
73	Impôts et taxes	639 916,86	645 443,28	679 087,31	640 170,04
74	Dotations et participations	80 762,00	113 661,98	179 571,22	178 051,00
75	Autres produits de gestion courantes	127 489,12	115 412,43	118 841,39	105 300,00
<b>TOTAL DES PRODUITS DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>972 573,11</b>	<b>949 673,17</b>	<b>1 050 459,56</b>	<b>1 008 773,49</b>
76	Produits financiers	5,13	5,13	3,99	5,00
77	Produits exceptionnels	13 308,70	10 471,67	280,60	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>985 886,94</b>	<b>960 149,97</b>	<b>1 050 744,15</b>	<b>1 008 778,49</b>
77	Autres produits des cessions	603 784,76	170 000,00	226 000,00	0,00
42	Opérations de transfert entre section	451 089,05	0,00	22 551,18	0,00
	Résultat 2020 reporté	8 300,47	111 195,15	194 930,76	227 689,83
<b>TOTAL RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 049 061,22</b>	<b>1 241 345,12</b>	<b>1 494 226,09</b>	<b>1 236 468,32</b>

## ZOOM SUR LA RÉFORME FISCALE DE 2021 ET SES CONSÉQUENCES

La loi de finances 2020 a acté la **suppression intégrale de la taxe d'habitation** sur les résidences principales. Cette taxe demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. **Avec la fin de la taxe d'habitation, notre fiscalité ne repose plus que la taxe foncière et donc sur les propriétaires.**

La réforme de la fiscalité directe locale a prévu un dispositif de réaffectation des ressources en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ce dispositif prévoit qu'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit opéré vers les communes, à l'euro près de la valeur de la taxe d'habitation perdue.

## VOTE DES TAUX 2021

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (15,13%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 28.79 % (soit le taux communal de 2020 : 13.66% + le taux départemental de 2020 : 15,13%).

Après délibération, le Conseil Municipal décide les taux suivants pour 2021 :

Le taux de la taxe foncière sur le bâti passe de 28,79 % (2020) à 29,88 % (2021)

Le taux de la TFNB passe de 21,55 % (2020) à 23,27 % (2021)

**RAPPEL :** Par délibération 2020-032 du 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :  
Taxe d'habitation (TH) : 7.30%  
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) : 13.66%  
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB) : 21.55%

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 29,88 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23,27 %  
(le taux moyen national de fiscalité directe sur le foncier bâti : 36,75 %)

**Pour compenser la réforme fiscale et assurer la continuité des services, la taxe foncière proposée au titre de 2021 représente un peu plus de 23 000 € pour les contribuables mirabelains, soit environ 30 € par foyer et par an.**

(les recettes réelles de la commune s'élèvent en fait à 19 000 €. On a perdu 4000€ à cause de la réforme fiscale)

Malgré cette hausse le montant des produits de la fiscalité communale passe de 416 441 € en 2020 à 386 198 euros en 2021 soit une baisse de 30 243€. Si la dotation globale de l'état ne bouge pratiquement pas (67 479€), l'allocation compensatrice est de 63 476€  
Montant dotation 2021 : 130 955€ (77 349€ en 2020)

*«Ce transfert des ressources fiscales vers les dotations d'Etat nous conduit doucement vers une nationalisation de l'impôt et une mise sous tutelle des communes»*

R. Tchobdrénovitch

## Section investissement 3 183 961,38 €

### zoom sur Les investissements et les projets clés pour 2021 (Liste non exhaustive)

#### Patrimoine

Restauration porte de l'église : 5500€ (subventions 3 199€)

Réhabilitation de la Garrigue : 33 500€ (13 841€)

#### Loisirs

Aménagement du jardin «Le tourniquet», rue Magdelaine : 20 000€ (subventions 6 657,73€)

#### Sécurité-Incendie

Réparation et changement poteaux incendie 18 000€ (subventions 10 500€)

Vidéosurveillance : 30 000 € (subventions : 17 391,50)

#### Voierie

-Achat matériel entretien 16 500€ (subventions 10 338,52 €)

-Voierie communale 50 340,00€ (subventions 25 170€)

**Écoquartier** : construction nouveau groupe scolaire 2 253 000 € (subventions Etat, région départements (1 603 941,79€)

Enveloppe départementale des subventions 2020-2022 : 100 000€ pour aménager et sécuriser le parking du groupe scolaire

#### Les recettes d'investissement :

Parmi les recettes d'investissement :

Dotations état/région/département 1 167 867,75€

Reste à réaliser : 408 413,16 €

Transfert entre sections : 298 173, 72 €

Pour plus d'information veuillez consulter le compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2021 sur notre site :  
[www: mirabeaunluberon.fr](http://www.mirabeaunluberon.fr)

## ZOOM >

### LES NOUVEAUX PETITS ELUS DU CME. UNE PROMOTION 2021 ÉCOCITOYENNE

Samedi 20 mars les nouveaux petits élus pour l'année 2021 ont tenu leur premier conseil municipal, présidé par le Maire R. Tchobdrénovitch et sa maire-adjointe Anne-Marie Gimenez en charge de la vie scolaire. «Action zéro déchet», gestion du budget au profit de tous les élèves de Mirabeau : la promotion 2021 assure la relève avec détermination.

Réunis dans la salle du Barry les petits élus sages comme des images, ont pris très au sérieux leurs nouvelles fonctions.

Après avoir désigné la petite secrétaire de séance le conseil municipal a été déclaré ouvert par le Maire : « vous représentez les élèves de Mirabeau. » Le ton est donné : les petits élus devront agir dans l'intérêt général des élèves de l'école de Mirabeau.

#### Opération «Zéro déchet»

À l'initiative de la Maire adjointe les petits élus auront à cœur de mener cette année l'opération « zéro déchet ». La gestion durable des déchets scolaires passent par le tri et le recyclage. C'est pourquoi Anne Marie Gimenez a expliqué aux petits élus



Clémentine Del Giacco – Sacha Lapalus - Juliana Tralongo  
Ugo Bestagno Diaz – Léane Duquesnoy  
Attilio Santarini – Emma Ladreyt - Gabriel Alongi.

qu'ils devront lister tous les déchets de l'école afin de les identifier et de procéder à leur mode de recyclage.

« L'objectif du projet zéro déchet est de réduire considérablement les déchets non recyclables d'ici deux ans »

#### Budget de 300 €

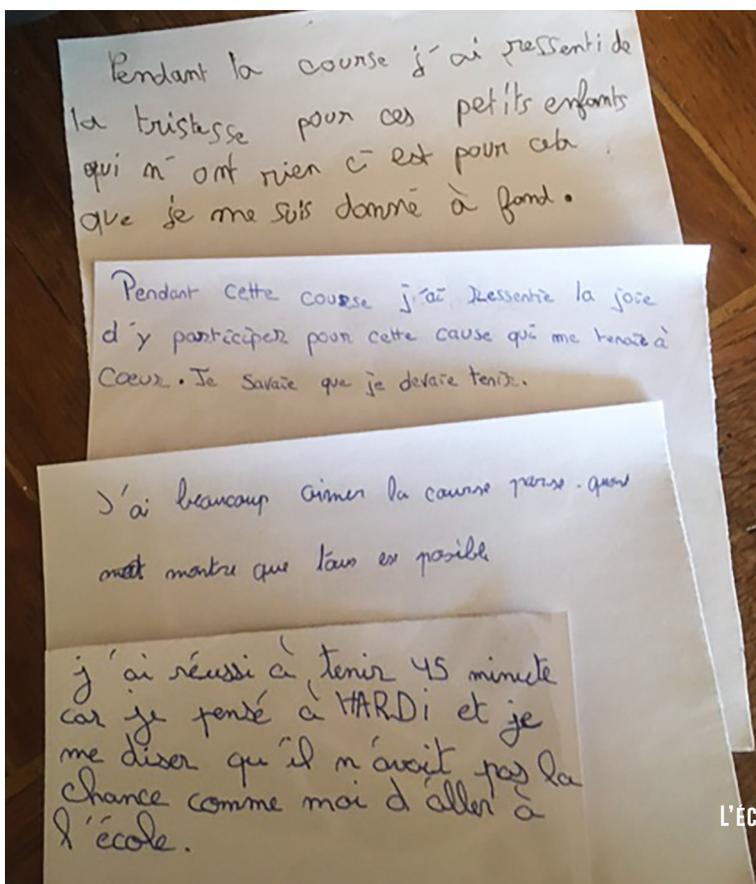
Les petits élus ont reçu un budget de trois cents euros alloué par la municipalité. Le Maire leur a rappelé qu'ils devront analyser les besoins de tous les élèves à fin de satisfaire le plus grand nombre.

Le conseil municipal des enfants s'est achevé sur des informations concernant la nouvelle école. Ils ont appris que les travaux de leur nouvelle école commenceront en mai 2021 et qu'ils y feront leur rentrée en septembre 2022.

### LA COURSE SOLIDAIRE CONTRE LA FAIM

Cette année encore en janvier, les plus grands de l'école ont couru pour une bonne cause : celle des enfants fantômes recueillis par l'association Hardi à Madagascar. Les élèves de la classe de CP à celle des CM2 ont d'abord cherché des mécènes pour leur «vendre» leur minute de course, puis, après s'être entraînés sérieusement, ils ont couru en groupe (mesures sanitaires obligent). Un grand nombre a tenu jusqu'à la limite fixée par l'équipe pédagogique et ils ont tous ensuite été récompensés par une petite collation .... (20 min pour les plus jeunes, 45 min pour les plus grands !!!) Nos petits écoliers ont récolté auprès de leurs généreux mécènes 2202,85€... Toutes nos félicitations à tous ceux qui ont participé à cet événement d'une manière ou d'une autre !

Rendez-vous pour la prochaine course en mai !



# ENVIRONNEMENT >

## BOIRE L'EAU DU ROBINET À MIRABEAU

ÇA COULE DE SOURCE !



D'après un sondage de 2018 effectué par TNS SOFRES près de 66 % des Français boivent l'eau du robinet et ils sont de plus en plus nombreux à la consommer.

A Mirabeau peut-on boire l'eau du robinet en toute sécurité ?

L'Écho remercie le syndicat Durance Luberon qui a bien voulu répondre à nos questions.

### LE SYNDICAT DURANCE LUBERON SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Créé en 1947 le Syndicat Durance Luberon est une gouvernance publique locale regroupant 3 Établissements Publics à Coopération Intercommunale (Communauté de Communes COTELUB, Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et la Métropole Aix Marseille Provence). Il assure les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif\* sur les 21 communes du Sud Luberon. (\*à l'exception de la commune de Pertuis dont la compétence a été transférée à la Métropole Aix Marseille Provence)

Le Syndicat Durance Luberon est présidé par Mr Henri LAFON, Président depuis 2018, et administré par 65 élus, pleinement impliqués dans le pilotage et placés au cœur de la décision.

Notre maire est vice-Président

### D'OÙ VIENT NOTRE EAU ?

Le territoire du Syndicat Durance Luberon est alimenté en eau potable depuis trois sites de production. L'eau captée par ces 3 sites provient soit des eaux superficielles prélevées directement dans le lit de la Durance, soit de sa nappe d'accompagnement, à partir de puits ou forages situés entre 10 et 15 m de profondeur, sur deux champs captants situés sur les Communes de Pertuis et Mérindol. En moyenne, 4.5 millions

de m<sup>3</sup> sont produits par an.

La commune de Mirabeau est alimentée depuis le champ captant de Vidalet à Pertuis et la station de traitement Pont de Durance. L'eau produite est ensuite stockée jusqu'au réservoir de St CROIX situé sur la Commune de Beaumont de Pertuis puis elle est acheminée à travers 30 km de réseau pour alimenter près de 620 abonné(e)s mirabelain(e)s.

### A MIRABEAU JE BOIS DE L'EAU EN TOUTE SÉCURITÉ

Avant d'arriver à notre robinet, l'eau est étroitement surveillée et doit remplir un cahier des charges très strict. Elle fait l'objet de nombreux contrôles réalisés tout au long de l'année :

- Par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) sous l'autorité du Préfet

La vérification de la qualité de l'eau du robi-

net est assurée par l'Agence Régionale de la Santé qui fixe le programme annuel d'analyses et effectue les prélèvements par un laboratoire

agréé par le Ministère de la Santé La qualité de l'eau est évaluée par rapport à des exigences de qualité fixées par le code de la santé publique pour une soixantaine de paramètres bactériologiques, physico-chimiques et radiologiques et qui permettent :

- De vérifier la qualité physico-chimique et bactériologique (absence de micro-organismes et présence à des taux suffisamment faibles de substances susceptibles d'avoir un effet sur la santé)
  - De contrôler la qualité sanitaire des installations de production, de stockage et de distribution (canalisations, joints, vannes, réservoirs...)
- Les analyses sont effectuées à différents stades de la chaîne

de production et de distribution (à la ressource, après traitement, à la sortie des réservoirs et sur le réseau de distribution).

Leurs fréquences sont déterminées en fonction des débits produits et de la densité de la population desservie. Le programme peut être renforcé dans certaines situations particulières.

• **Par le Syndicat Durance Luberon**  
Parallèlement aux contrôles réglementaires réalisés sous la responsabilité de l'ARS, le Syndicat Durance Luberon renforce le dispositif de vérification en effectuant en continu des analyses complémentaires d'autocontrôle au sein de son propre laboratoire ainsi que par un laboratoire agréé et indépendant sur des

points stratégiques du réseau. Ces contrôles consistent à effectuer un :

- Suivi continu : le Syndicat Durance Luberon assure une surveillance 24h/24 grâce à un système automatisé performant et effectue des contrôles rigoureux directement sur ses ouvrages et sur les réseaux de distribution.
- Suivi fonctionnel : le Syndicat Durance Luberon réalise des contrôles liés à des nettoyages d'ouvrages, de canalisation ou renforce ses contrôles dans certaines situations particulières, comme celle de la COVID 19.

### Quelles sont les propriétés et la qualité de mon eau ?

Dans son parcours naturel, au contact des sols et des roches, elle se charge en sels minéraux et oligo-éléments. L'eau issue de la ressource locale présente, selon les régions, des teneurs différentes de ces composants. Les seuils de minéralité de l'eau du robinet sont fixés par les normes pour qu'elle bénéficie d'un véritable équilibre minéral.

Les traitements effectués sur l'eau n'altèrent nullement les propriétés naturelles de l'eau issues de la ressource et visent simplement à maintenir et garantir la potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine. L'eau distribuée est une eau de qualité répondant en tout point aux exigences réglementaires établies par l'Agence Régionale de la Santé.

Retrouvez toutes les informations relatives au propriété de l'eau de votre commune sur : [www.duranceluberon.fr/qualite-de-mon-eau](http://www.duranceluberon.fr/qualite-de-mon-eau)

Les données sur la qualité de l'eau vous sont communiquées à travers deux dispositifs :

- l'affichage en mairie des résultats d'analyses du contrôle sanitaire des eaux
- la diffusion avec la facture d'eau, une fois par an, d'une synthèse sur la qualité de l'eau délivrée l'année précédente.

### .....Où vont mes eaux usées ?

Les eaux usées sont ensuite acheminées à travers 9 km de réseau d'assainissement collectif vers la récente station d'épuration située sur la commune de Mirabeau où elles sont traitées pour être ensuite rejetées dans le milieu naturel. Cette station d'épuration a été construite en 2017 et a une capacité de traitement de 1500 Équivalents Habitants (correspondant à 3750 habitants).



# FOCUS > SÉCURITÉ

## VIDÉOSURVEILLANCE À MIRABEAU : PAROLES DE GENDARMES

En avril 2018, 7 caméras de vidéosurveillance ont été installées par l'actuelle majorité municipale soucieuse de la sécurité de ses concitoyens.

3 autres caméras seront installées en 2021 afin de garantir une couverture optimale de la protection communale et répondre aux attentes de la police et de la gendarmerie.

L'écho est allé à la rencontre de la brigade de la gendarmerie de Pertuis pour recueillir son expérience et ses commentaires concernant ce système de vidéo-protection

Rencontre avec l'Adjudant Jean-Baptiste Moutte et le Maréchal des Logis Chef Cyril Féraud dans les locaux de la gendarmerie de Pertuis.



En 2018 implantation de 7 caméras de vidéosurveillance

- 3 caméras aux entrées principales du village
- 1 à l'entrée du lotissement des Pinèdes
- 1 à l'entrée du chemin de la Bonne Mère
- 2 sur la place du Barry

3 caméras vandalisées sont en cours de réparation. « Cela arrive souvent car elles dérangent », constatent les gendarmes.

### Un cadre normatif respectueux des libertés individuelles

« Les caméras sont implantées sur le domaine public à des fins de protection des biens et des personnes. Leur installation, et leur utilisation sont très encadrées par la loi » nous informe L'adjudant Jean-Baptiste Moutte.

En effet le législateur est très rigoureux afin de garantir le respect des libertés individuelles.

Tout système implanté sur la voie publique doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture (art L252-1 à L 252-7 du code de la sécurité intérieure). Les caméras filment uniquement les voies et lieux publics.

« Des procédés de masquage floutent toutes parties privées afin que les caméras ne visualisent pas les fenêtres, portes d'entrée des maisons etc. » nous précise l'adjudant.

La commune a aussi l'obligation d'informer clairement le public de la présence d'un système de vidéo-protection avec l'affichage de panneau

Et qu'en est-il du visionnage des images ?

Là aussi la loi est très stricte. La consultation et l'extraction des images sont rigoureusement réglementées et répondent à une demande de réquisition formulée par un Officier de Police Judiciaire, suite à un dépôt de plainte ou à des fins d'enquête.

« Les visionnages des enregistrements sont déclenchés par une procédure judiciaire transmise au procureur de la république » nous précise Cyril Féraud Maréchal des logis chef. « Nous avons accès aux enregistrements suite à un motif judiciaire légitime comme une infraction, une mise en danger d'une personne, un trouble à l'ordre public ... »

## La vidéosurveillance, un allié efficace pour les gendarmes dans la résolution d'enquête et dans la lutte contre la délinquance.

Pour les gendarmes la vidéosurveillance est primordiale car elle réunit plusieurs atouts.

*« La vidéosurveillance a un effet dissuasif réel ! Elle évite la commission des délits et le passage à l'acte. Elle permet aussi la résolution des enquêtes judiciaires »*

Les gendarmes expliquent que l'accès aux images permet l'identification des véhicules, ou des personnes. Les témoignages des victimes viennent très souvent corroborer les preuves obtenues grâce au visionnage des images.

*« Nous avons aussi constaté que les implantations des caméras sur le domaine public avaient un effet rassurant . Ce sentiment se transpose également dans la sphère privée . Les citoyens utilisent même de plus en plus ces systèmes de vidéosurveillance chez eux pour se protéger »*

Pour conclure notre entretien l'adjudant nous précise que notre village *« occupe une position stratégique en matière de surveillance. Mirabeau est un endroit de passage au carrefour de 4 départements »*.

C'est aussi pourquoi l'implantation de notre système de vidéosurveillance répond de manière optimale aux attentes de nos gendarmes. L'Écho remercie la brigade de la gendarmerie de Pertuis pour leur accueil et leur disponibi-

lité eu égard à la charge quotidienne qui leur incombe chaque jour sur le terrain pour protéger nos concitoyens.

D'ici 2021 notre système de vidéosurveillance se développera avec l'implantation de deux autres caméras implantées à l'entrée et à la sortie de notre village sur la RD 973.

Nicolas Bertrand, officier de police judiciaire et conseiller municipal nous informe que ces caméras permettront le flashage des plaques minéralogiques.

### Un investissement nécessaire à plusieurs titres

Pour la majorité municipale ce système de vidéosurveillance constitue un investis-

ssement nécessaire en terme de dissuasion et de résolution d'enquête. Les nouvelles caméras viendront renforcer les mesures liées au Plan Vigipirate.

*« Le coût d'une caméra ne peut se mesurer à la réparation du préjudice subi par la victime. La sécurité n'a pas de prix ; elle a un coût »*

Nicolas Bertrand,  
conseiller municipal,  
Officier de police judiciaire

Nos gendarmes font un travail formidable. L'installation de caméras de vidéosurveillance est *«un outil qui les aide à 100 %»* dans leurs investigations pour reprendre la parole des gendarmes.

*«Cela serait une grave erreur de négliger la prévention de la délinquance dans notre commune»* souligne le Maire Tchobdrénovitch pour qui la sécurité des Mirabelains a toujours été une de ses priorités.

## POINTS ÉCOUTE ET PATROUILLE : NOS GENDARME AU CŒUR DE NOTRE VILLAGE

Le 12 mars et le 12 avril les gendarmes de la brigade de Pertuis étaient à Mirabeau pour leur point écoute.

Initiées par le lieutenant Bruno Boccheciampe, ces permanences permettent aux Mirabelains de rencontrer les gendarmes en Mairie pendant deux heures. Ils peuvent obtenir des réponses à leurs questions et ce de manière anonyme bien entendu.

Les Gendarmes sont aussi présents pour écouter les préoccupations des habitants et y répondre en prenant des mesures ou en alertant les autorités compétentes.

Ils sont encore sur le terrain pour informer la population sur leur mission, sur les droits et devoirs des Mirabelains, et pourquoi pas faire découvrir leur métier et susciter des vocations auprès des jeunes !!

Prochain point écoute

Mardi 8 juin de  
9h00 > 11h00

Pour connaître les dates des prochains points écoutes, abonnez vous à nos flash infos :

[communication.mairie.mirabeau@gmail.com](mailto:communication.mairie.mirabeau@gmail.com)

ou consulter notre site :  
[mirabeauenluberon.fr](http://mirabeauenluberon.fr)

# REPORTAGE

## JEUDI, C'EST JOUR DE MARCHÉ À MIRABEAU !

RENCONTRE AVEC DE NOUVEAUX EXPOSANTS

Notre marché vous accueille de 8h00 à 12h30 tous les jeudis sur la place du Barry.

Coloré, vivant, convivial, notre petit marché provençal mis en place en juin 2020 par Priscilla Renoullin (notre responsable de la Commission Qualité de Vie) ne cesse de se développer et accueille de nouveaux forains.

L'écho en février dernier était allé à la rencontre des forains du marché de Mirabeau (voir notre numéro spécial en ligne sur notre site.)

Avec les beaux jours le marché s'est agrandi. D'autres exposants sont venus proposer leurs produits.

### Artisanat d'art



Monique n'a pas pu venir pendant le confinement n'exerçant pas une activité essentielle. Nous espérons la retrouver très vite ...

Sa spécialité est de créer des bijoux en pierre de toutes les couleurs : boucles d'oreilles, colliers, bracelets. La créatrice invente en bleu, jaune, et rouge pour que chacun puisse trouver le bijou de ses rêves ...



### Fromage de chèvres

Nouvellement installé à Mirabeau Gaec campagne La Gastaude a le plaisir de vous faire découvrir sa production de fromages de chèvre fermier, (100% lait de chèvre) issue de leur troupeau

Pour toutes informations et toutes commandes, ils seront heureux de vous renseigner au: 06 12 20 45 84

A la demande de l'Echo, les exposants avaient enlevé leur masque le temps de la séance photo.

Bien entendu le protocole sanitaire est scrupuleusement respecté sur la place du marché.

**POUR QUE NOTRE MARCHÉ PERDURE ET SE DÉVELOPPE, VENEZ NOMBREUX TOUS LES JEUDIS !!**

## URBANISME > DENSIFICATION URBAINE SOUS CONTRAINTE : DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS À MIRABEAU EN CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLES D'URBANISME

Comme vous l'avez constaté Mirabeau se développe.

De nouveaux habitants séduits par l'attractivité de notre village viennent s'y installer. Ce développement encadré par le législateur (loi SRU, NOtre) impose une densification des villes et des villages et aspire à protéger l'environnement, lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. **Entretien avec Mr B.Labbaye, Maire-Adjoint à l'urbanisme.**

**Nouvelles constructions : Mirabeau se développe en conformité avec le PLU.**

Le PLU\* définit les règles concernant les formes que doivent prendre les constructions, les zones à urbaniser, et celles qui doivent rester naturelles. Il remplace le POS\*\* qui non transformé en PLU avant le 31 dec 2015 devenait caduc (loi Alur). Le RNU (Règlement National d'Urbanisme s'appliquait alors et l'Etat reprenait la main sur l'urbanisme, déposant ainsi les maires de leur pouvoir. La

\*PLU : Plan Local d'Urbanisme

\*\*POS : Plan d'Occupation des Sols

## Rappel des étapes d'obtention du permis de construire

règle de caducité au 31 décembre 2015 ne s'appliquait pas si la commune avait engagé la révision du POS en PLU avant cette date et à condition que le PLU ait été approuvé avant le 27 mars 2017. *«Devant cette situation contraignante nous avons tenu notre promesse de campagne en 2016 et nous avons voté le PLU, en mars 2017 avant la date imposée, tel qu'il avait été mis en oeuvre par l'équipe municipale précédente.»*

### **Et maintenant, nous appliquons ce PLU et nous le subissons ! »**

Mirabeau se développe et se densifie, comme toutes les communes de France. En effet impulsé par les Grenelles de l'environnement, le législateur (loi SRU, Loi NOTRe...) nous contraint à une densification des centres urbains pour lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. Ce sont ces nouvelles normes qui prescrivent notre PLU.

- Enregistrement du Permis de Construire (PC) à la Mairie
- Avis technique et environnemental du Parc Naturel Régional du Luberon.
- Instruction du PC par le service instructeur de la COTELUB qui transfère les éléments du PC aux services de l'état adéquats (DDT, pompiers etc)
- Transmission à la Mairie en cas d'avis favorable
- Contrôle de légalité exercé par la Sous-Préfecture :
  - \*Annulation du PC
  - \*Validation du PC

Le Maire de Mirabeau suit toujours les avis du Parc et du service instructeur de la COTELUB.

-Une fois le PC validé par la Sous-Préfecture, il est affiché en Mairie. C'est à partir de cette date d'affichage que court le délai de deux mois de recours au tiers

*« Le comblement des dents creuses \* est privilégié ! Désormais sur une parcelle de 1000 m<sup>2</sup> en zone urbaine (zone UC), raccordée au tout-à-l'égout, il est possible de construire 3 maisons de 100 m<sup>2</sup> ; en effet le coefficient d'occupation des sols est de 30% ! », nous explique Bernard Labbaye. « On peut rappeler que dans la zone à urbaniser, la construction de 70 maisons était prévue par l'ancienne majorité municipale »*

## Densification urbaine et préservation de notre qualité de vie

Face à cette densification l'équipe municipale doit rester vigilante concernant l'aménagement de notre commune, comme l'explique Bernard Labbaye :

*«Il nous faut anticiper pour assurer que ce développement urbain se fasse dans les meilleures conditions. Nous avons déjà lancé notre projet de nouvelle école, une école sécurisée pour accueillir dans de meilleures conditions les élèves de Mirabeau. Nous avons aussi lutté pour maintenir notre service public en créant notre agence*

*postale communale. On ne peut accueillir de nouveaux habitants sans pouvoir leur offrir les infrastructures nécessaires à leur qualité de vie »*

La densification urbaine pose aussi un autre problème que le législateur n'a pas prévu. *«Les problèmes de circulation s'accroissent. Les ruelles, les chemins qui desservent nos habitations sont très étroits, prévus pour le passage de charrettes ou pour la circulation de quelques voitures, l'espace disponible pour le stationnement en est d'autant plus di-*

*minué du fait de la densification de l'habitat. Le patrimoine doit être respecté et nous allons devoir trouver des solutions pour résoudre ces problèmes»*

*«Nous souhaiterions collaborer avec les Mirabelains pour réfléchir à des plans de circulation et de stationnement. Dès que le protocole sanitaire nous le permettra nous programmerons une réunion publique pour dessiner avec tous les Mirabelains les nouveaux schémas de circulation et de stationnement dans notre village ».*

## Aidez-nous à maintenir l'esthétisme de notre village : respectez les règles d'urbanisme.

Alors que les constructions se développent, l'équipe municipale reste soucieuse de la notion d'harmonie et d'esthétisme de Mirabeau. Il est regrettable que certains propriétaires laissent à la vue de tous leurs façades et murs de clôture non enduits. *«Ce manquement dégrade l'environnement esthétique de notre village et gêne la vue du voisinage qui n'a pas à supporter ce désagrément».* Dans cette optique M<sup>r</sup> Bernard

Labbaye informe les Mirabelains que la municipalité va entreprendre une campagne de sensibilisation et de rappel des règles d'urbanisme. *« Nous allons prochainement procéder au recensement des propriétaires fonciers pour qu'ils se mettent en conformité avec leur permis de construire accordé. Ils recevront un courrier pour leur rappeler d'enduire leurs façades et leurs murs de clôture (Enduit des deux côtés des murs) C'est également inscrit dans notre PLU ! »*

\*Espaces non construits entourés de parcelles bâties

# LIEN SOCIAL/ SOLIDARITÉ

## > PASS SANTÉ JEUNES POUR LES – DE 26 ANS

Le PASS Santé permet aux jeunes de moins de 26 ans, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé de la région. Ce chéquier, composé de coupons, leur permet de bénéficier de consultations médicales chez un médecin généraliste ou un spécialiste, d'analyses biologiques et d'obtenir le remboursement de produits de contraception en pharmacie.

Prendre soin de soi avec des prestations gratuites chez des professionnels de santé et des psychologues libéraux

Depuis cette année la Région Sud propose une aide psychologique pour les jeunes de PACA

« Le contexte sanitaire a eu de nombreuses conséquences sur les jeunes, c'est pourquoi la région PACA a décidé d'adapter le PASS Santé à leurs difficultés » nous explique Bernadette Vitale, Maire -Adjointe en charge de la CCAS



Pour les accompagner dans cette crise, La Région Sud propose désormais le remboursement de 6 consultations psychologiques chez tous les psychologues libéraux de la région. Ce dispositif vient compléter les cellules de soutien psychologique mises en place par les CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)

### Comment recevoir le Pass santé jeunes ?

Le Pass est gratuit et s'utilise sans la carte vitale.  
Pour commander le Pass Santé Jeunes :  
<https://passantejeunes.maregionsud.fr> ou  
<https://www.maregionsud.fr/jeunes>  
Tel : 04 88 73 80 00

## > VACCINATION COVID 19

La CCAS a recensé les personnes de plus de 75 ans dont elle avait les coordonnées téléphoniques. Entre le 22 et le 27 mars une campagne d'information a été mise en place par l'équipe de Bernadette Vitale, afin de faire le point sur leur état de vaccination et éventuellement les aider dans la démarche de rendez-vous.

La solidarité existe dans notre village : aide au transport vers les centres de vaccination, transmission d'informations permettant de protéger les personnes isolées, sensibles et vulnérables.

Si vous connaissez des personnes en difficulté ou si vous-même avez besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler la CCAS en mairie : 04 90 77 00 04.

## Je suis une personne contact d'un cas de COVID-19

COVID-19

Je suis informé par un appel que j'ai été en contact proche avec un malade  
J'accède à un test SANS prescription médicale



Je dois aller me faire tester immédiatement si je vis avec la personne contaminée, sinon 7 jours après le dernier contact avec la personne malade



Je m'isole chez moi je porte un masque en présence d'autres personnes et je surveille mon état de santé



L'Assurance Maladie ou mon médecin m'indiquent le laboratoire le plus proche



Je suis inscrit pour le test sans démarches à faire

Jour J



Je me présente au lieu d'examen avec ma carte Vitale et je porte un masque



Un professionnel de santé me fait le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats de mon test COVID-19

Mon test est positif  
Je suis porteur du COVID-19

Mon test est négatif  
Je ne suis pas porteur du COVID-19



Isolation strict et masque :  
Je m'isole chez moi jusqu'à ma guérison complète ou celle de toutes les personnes de mon foyer



L'Assurance Maladie me rappelle pour me donner les recommandations à suivre



Connectez-vous sur



## **BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE**

Tous les jeunes, filles et garçons, de nationalité française doivent se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Si vous ne vous êtes pas fait recenser dans les délais, vous avez jusqu'à vos 25 ans pour régulariser votre situation.

**Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).**

- allez à la mairie de votre domicile
- ou connectez-vous sur : [service-public.fr](http://service-public.fr)

Vous devez vous munir de votre pièce d'identité, du livret de famille de vos parents ainsi que d'un justificatif de domicile.

L'attestation de recensement est valable jusqu'à l'âge de 18 ans, ensuite le certificat de participation à la JDC est indispensable pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, brevet des collèges, CAP, BEP, baccalauréat ...).

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez aller sur le site : <http://www.defense.gouv.fr/jdc>

CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE NIMES  
Adresse postale : BP 79085 – 30972 NIMES CEDEX 9

**Le centre du service national ne reçoit pas de public**

**Accueil téléphonique au : 04.66.02.31.73**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 15h30

Fax : 04.66.02.31.52



Associations mirabelaines, vous nous manquez

Nous espérons vous retrouver très prochainement !

- VAI PICHOUN
- PAROISSE DE MIRABEAU
- MIRABELCANTO
- MIRABEAU À LA CARTE
- AMICALE MIRABELAINE DES GENS HEUREUX
- LA SOCIALE MIRABELAINE
- VIVRE AU VILLAGE
- MIRABEAU JUMELAGE
- ALEM
- AU FIL DES MOTS
- TENNIS CLUB SUD LUBERON
- ASSOCIATION SPORTIVE MIRABELAINE
- LES JARDINS DE L'INTRANQUILITÉ
- COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊT
- MIRABEAU LES AMIS
- COLLECTIF MIRABEAU
- MIRABEAU PATRIMOINE ET HISTOIRE
- SOLIDART
- MIRABEAU MANIFESTATIONS
- RUN IN MIRABEAU
- DORÉMIRABEAU
- SPIRITS DE MIRABEAU
- LOU CANAILLOU
- COOPÉRATIVE SCOLAIRE
- CUISINE DE TOUTES RÉGIONS

.....Prévention

La lutte contre les moustiques démarre maintenant ! Si les beaux jours ne vont pas tarder à revenir, les moustiques-tigres

risquent de les accompagner. Pour éviter que les gîtes larvaires potentiels s'installent dans vos jardins et balcons, c'est dès le mois de mars qu'il faut reprendre les bonnes habitudes : ranger les affaires à l'abri de la pluie, vider tous les réceptacles, entretenir les piscines et bassins ou encore nettoyer les gouttières pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales sont des gestes qui empêchent les moustiques de pondre.



INFO COTELUB/NOTRE INTERCO

Vos achats :  
100% LOCAL  
100% EN LIGNE

[www.clickencotelub.fr](http://www.clickencotelub.fr)

**PAYER EN LIGNE**  
*maintenant c'est possible !*

ÉTAT CIVIL 21 DÉCEMBRE 2020 > 10 AVRIL 2021

Ils sont nés  
 CHAIX Tom 21 janvier 2021  
 MANAS Chloé 22 mars 2021  
 Rectification : Siloé Paciotti est née le 20 août 2020.  
 Toutes nos excuses à la famille

TRIBUNE DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Les élus de l'opposition ne nous ont pas transmis leur tribune pour cette édition de l'Echo de la Fontaine.